

Séance du 16 novembre 2018

Présents	GIRAUD Marc : Maire ARNAUD Florian, BONHOMME Virginie, BOYER Véronique, IGLESIAS Carmen, CHANAL Fernand, EXBRAYAT Aurélie, FILHOL Dominique, LAGER Joëlle, LAURENT Monique, MALEYSON Xavier,
Excusés	BOUCHET Michel, REYMOND Roland, LAMADON Sébastien, BRUN Jocelyne

I – CIMETIERE : reprise de concession

Il est rappelé que par délibération, la commune avait lancé il y a 3 ans une procédure de reprise de concessions abandonnées. La décision de reprise est à sa 4^{ème} étape puisqu'il a été effectué trois ans après l'affichage du constat par procès-verbal de 10 concessions abandonnées, un nouveau procès-verbal a été dressé le 5 novembre 2018 constatant que les 10 concessions faisant l'objet de cette reprise continuent d'être en état d'abandon. Il appartient au maire de saisir le conseil afin de décider de la reprise ou non des dix concessions.

Avis favorable à l'unanimité pour la reprise desdites concessions.

II – BUDGET :

Afin de prendre une délibération, le maire propose une modification budgétaire de 30 000€ en transférant certains comptes pour alimenter les comptes budgétaires du personnel.

Avis favorable à l'unanimité.

III – CANTINE : - Gestion informatique et tarif repas

- Gestion informatique :
La communauté d'agglomération propose une gestion informatique de la cantine qui a pour but une simplification de la gestion financière de la cantine et un allègement de la tâche de l'employée qui s'en occupe ; en plus des frais de mise en place (personnalisés pour chaque commune) le prix est fixé à 1500€ pour les écoles de 3 et 4^{ème} classe et une aide de 50% prise en charge par l'agglomération. Cette gestion informatisée serait mise en place à Pâques.
- Tarif des repas :
Après concertation, les repas sont fixés à 3,25€.

IV- Choix des agents recenseurs :

Le recensement aura lieu du 17 janvier au 20 février 2019. Deux agents recenseurs doivent être employés début janvier (1 pour 250 foyers) et participer à une formation. La charge de travail sera moins importante que les recensements précédents, car après le 1^{er} passage tout se fera de façon informatique.

Deux personnes sont déjà désignées.

V – Travaux en cours :

- Suite aux importantes chutes de neiges, les agents effectuent des travaux d'élagage afin de débayer tous les arbres ou branches qui encombrant les voies.

- Si le temps le permet, ils doivent boucher les nids de poule sur les voies communales.

- Une réflexion pour l'achat d'un tracteur équipé d'une étrave et d'une sableuse pour le déneigement est lancée : des contacts ont été pris avec des différents fournisseurs.

Par ailleurs, la Préfecture a demandé, un recensement des matériels de déneigement dont dispose la commune afin de solliciter le concours de notre commune en cas d'épisodes neigeux importants. L'achat d'un nouveau tracteur permettrait d'y participer de façon plus efficace.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

1 - Le nouveau régime indemnitaire des employés se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il est donc décidé d'instaurer dans la limite des textes applicables à la fonction publique cette indemnité à tous les agents de la commune.

2 – Vente d'une parcelle de la commune à M PAYS demeurant au bourg afin d'agrandir son abri de camping-car.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 12 janvier 2019.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 18 janvier 2019.